

# AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

Montréal 

## ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 10 mars 2026 le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

### RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA26-E199

« Règlement autorisant un emprunt de 950 000 \$ afin de financer l'acquisition d'une collection d'objets diversifiés dans le cadre du projet d'Espace Rivière à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles »

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **11 mai 2026**.

---

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 et sur le site Web de la Ville de Montréal, section [Règlements municipaux](#).

Fait à Montréal, le 12 mai 2026

Le secrétaire d'arrondissement  
Joseph Araj